ALCOOL-INFO

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

PRISE DE CONSCIENCE

Par Profil supprimé Postée le 14/10/2015 11:10

Bonjour

C'ets diffcile d'en parler , difficile de le dire , de l'écrire est ce par habitude ? est ce devenu un besoin ? si j'écris sur ce site aujourd'hui , c'est parce que en y réffléchissant j'ai pris conscience que l'acool prend une place dans mon quotidien!
je suis allé chez le médecin, je lui en ai parlé (c'est très difficle de faire cette démarche) en espérant trouver de l'aide et une réponse ,il m'a juste dit de ne plus boire la semaine et me faire plaisir le weekend sans approfondir je suis resté sur ma soif c'est le cas de le dire!!
j'ai fais les test sur votre page d'acceuil et il semble que tout concorde ! je suis alcoolique!

que faire ! SOS..

Virtuel .

Mise en ligne le 15/10/2015

Bonjour,

La démarche que vous avez faite aujourd'hui en nous écrivant et le fait d'être allé voir votre médecin pour lui parler de votre consommation d'alcool demande beaucoup de courage. Ce sont des étapes importantes dans ce que vous appelez justement votre « prise de conscience ».

Vous nous demandez « que faire? ». Il nous parait difficile de répondre ici à cette question car il n'existe pas « une » manière d'arrêter ou de diminuer sa consommation. Cela varie en fonction de la personne, de ce qu'elle vit actuellement, de son histoire personnelle, de son rapport à l'alcool et de la place qu'il prend au quotidien, de la fréquence et quantité ingérée …. Il nous faudrait donc plus d'informations sur ce que vous vivez.

Nous vous proposons soit de nous poser une nouvelle question avec plus de précisions, soit de nous joindre par téléphone au *0980 980 930* (appel anonyme et non surtaxé depuis un poste fixe, coût d'une communication locale depuis un poste fixe ou inclus dans les forfaits des box et des mobiles), tous les jours entre 8h et 2h du matin ou par chat via notre site *alcool-info-service.fr ,* tous les jours de 14h à 2h. Nous pourrons ainsi mieux comprendre votre situation, vous guider dans votre réflexion et vous conseiller sur les démarches possibles à mettre en place.

Cordialement
